

Europe

MIGRATIONS EN EUROPE: LA SPÉCIFICITÉ DE LA FRANCE

Hervé Le Bras

24/05/2019

Le démographe et historien Hervé Le Bras formule plusieurs recommandations quant à la manière d’appréhender la question migratoire : être attentif au choix des mots employés – « migrant » et « réfugié » renvoient en effet à deux concepts juridiques différents –, réformer la notion d’asile, permettre à l’échelon local, au niveau des municipalités, d’offrir des réponses pragmatiques. Ces propositions sont issues du chapitre qu’il a écrit sur « L’attitude des Français à l’égard des migrations » au sein de l’ouvrage collectif *European public opinion and migration: achieving common progressive narratives* publié en partenariat avec la Fondation européenne d’études progressistes (FEPS).

Retrouvez la contribution d’Hervé Le Bras intitulée « L’attitude des Français à l’égard des migrations » :

Le contexte français

Dans une perspective transversale, ce qui se passe dans un pays est influencé par ce qui se passe dans les autres pays au même moment.

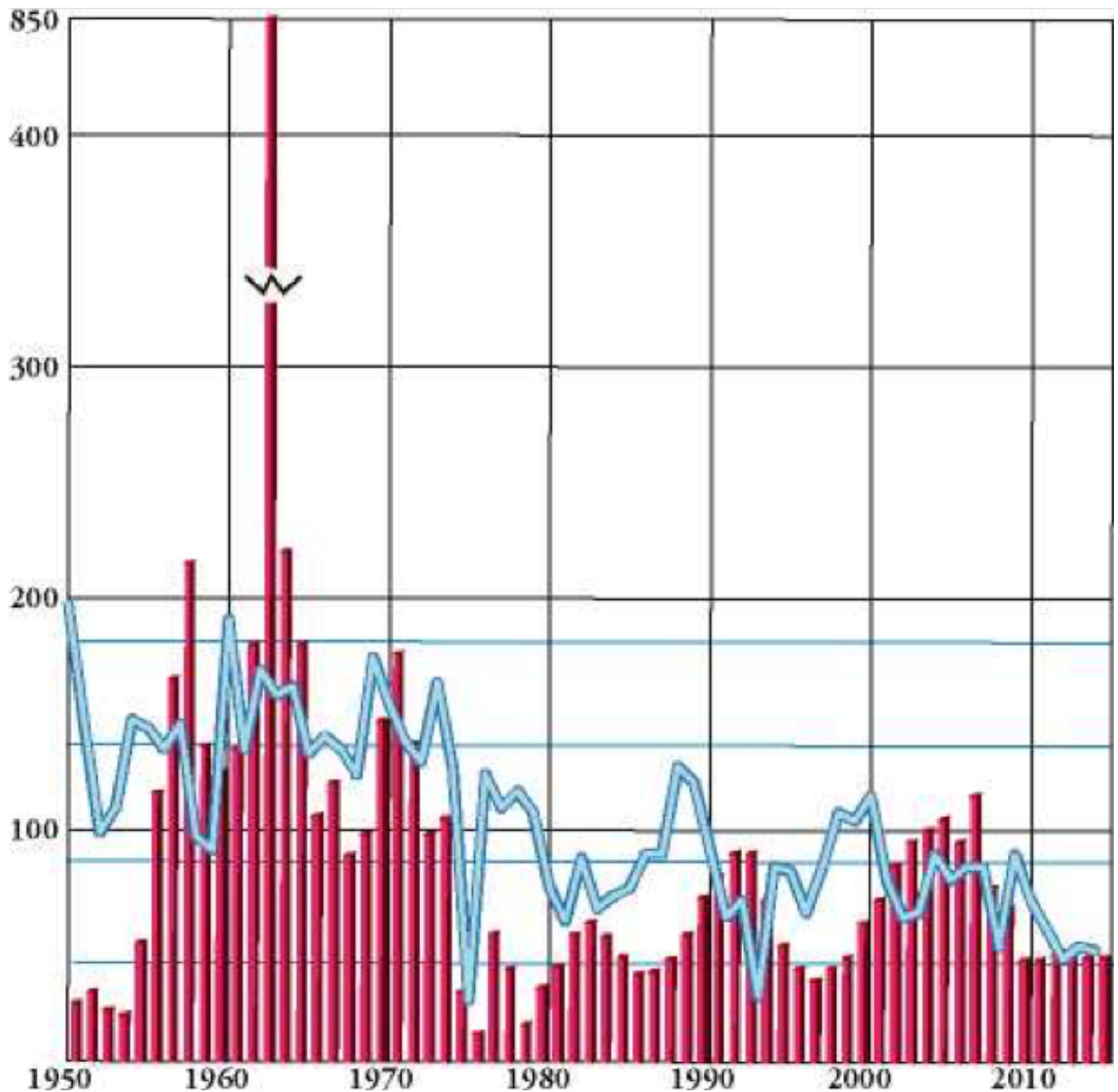
Par exemple, le populisme de Recep Tayyip Erdoğan, de Donald Trump, de Vladimir Poutine et de Viktor Orbán ont facilité les victoires électorales de François Legault au Québec, de Matteo Salvini en Italie et de Jair Bolsonaro au Brésil. D’aucuns parlent d’épidémie ou, comme Gabriel Tarde, des lois de l’imitation. L’autre perspective est longitudinale : on peut s’attendre à ce que le populisme et le climat anti-immigration suivent le cours de l’histoire et se développent indépendamment de leur point de départ dans l’espace et le temps. À cet égard, la France est un cas intéressant, étant donné qu’elle présente une longue histoire d’immigration et qu’elle compte un parti politique xénophobe bien établi, le Front national (FN), qui existe depuis bien plus longtemps que ses homologues xénophobes dans bon nombre d’autres pays européens. Une étude de l’évolution de

l'immigration et de ses causes en France peut permettre d'envisager l'avenir de l'immigration dans d'autres pays où la problématique est plus récente. Il en va de même pour le développement des partis politiques xénophobes, étant donné que le FN est parvenu à attirer une grande partie de l'électorat en France dès 1984.

Une immigration modérée en France pendant quarante ans

Lors de la période d'après-guerre, caractérisée par une croissance économique rapide, la France a dû faire appel à de très nombreux travailleurs venus de l'étranger. Entre 1955 et 1974, le solde migratoire annuel moyen était de 1752000 personnes. Ce chiffre correspond à un taux de migration de 3,6 pour 1000 habitants par an. Au cours des 44 années qui ont suivi, de 1975 à 2017, alors que l'économie ne se portait plus aussi bien qu'auparavant, le solde migratoire annuel moyen a été de 612000 personnes, soit 1,1 personne pour 12000 habitants. Les dix dernières années, de 2008 à 2017, ces chiffres ont peu évolué (672000 personnes, ou 1,0 personne pour 12000 habitants). La relation entre la migration nette et l'économie peut être illustrée avec plus de précision en comparant la migration nette en glissement annuel (bâtonnets noirs) et le taux de croissance du PNB (courbe bleue), comme le montre la figure 1.

Figure 1 : Comparaison entre la migration nette (bâtonnets) et le taux de croissance du PNB (courbe bleue)



Le ralentissement de la croissance économique est clair mais, après 1974, la tendance migratoire reste stable, avec une importante oscillation semi-périodique. Les fluctuations de l'économie et du solde migratoire s'entrelacent. Lorsque l'économie se rétablit, un ou deux ans plus tard, le solde migratoire augmente à son tour et, lorsque l'économie ralentit, le solde migratoire lui emboîte le pas, à nouveau un ou deux ans plus tard. La même tendance a pu être observée tout au long du XIX^e siècle pour la migration transatlantique (comme l'illustre Brinley Thomas dans son livre sur l'économie atlantique).

L'immigration a été perçue plus négativement après 1974, et ce, malgré des chiffres à la baisse (le solde migratoire était 3,5 fois moins élevé après 1974). Parmi les nombreuses explications de ce

paradoxe, les éléments suivants peuvent être cités :

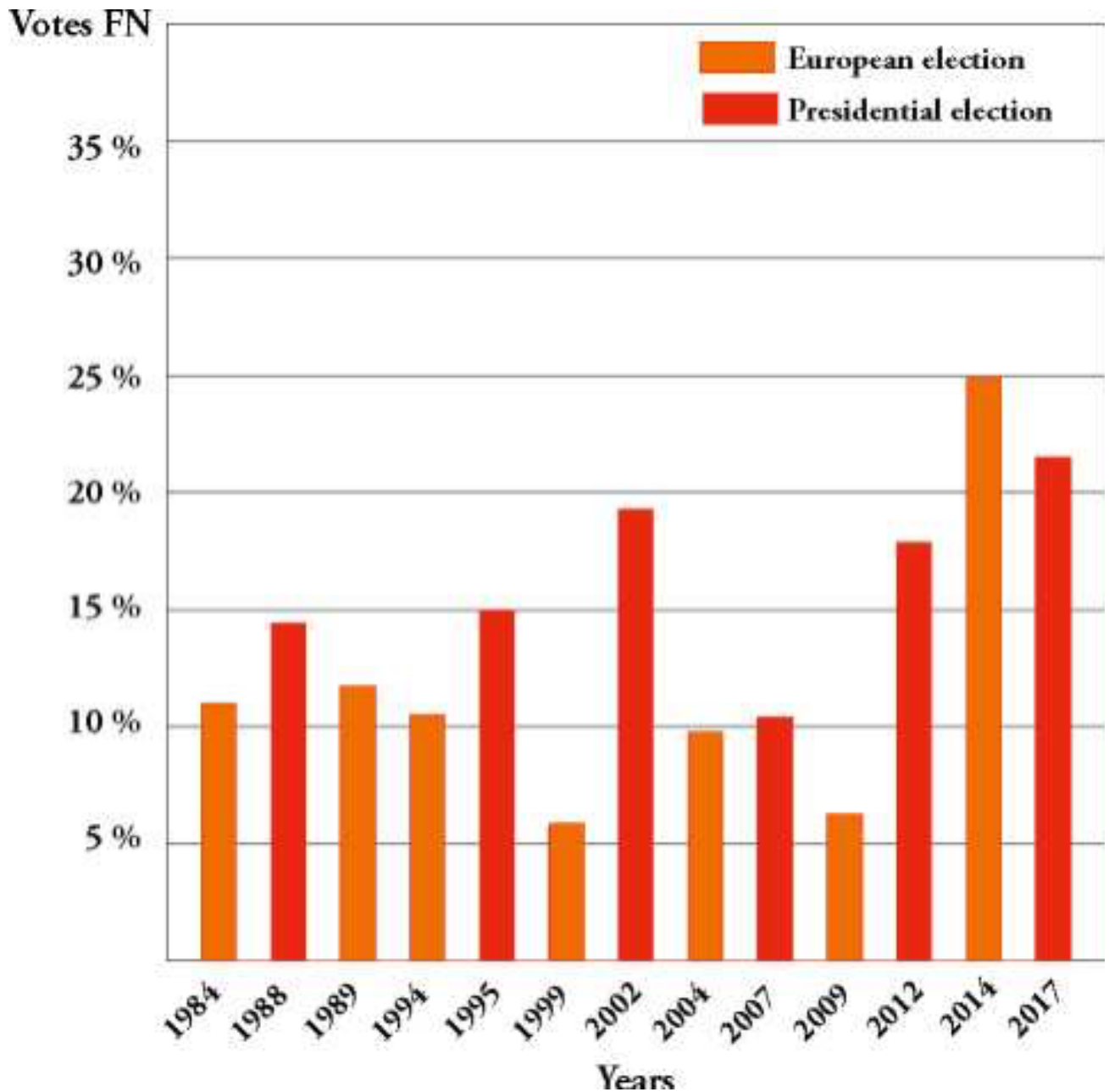
1. Avant 1974, la migration était en grande partie circulaire. Par la suite, les regroupements familiaux se sont multipliés.
2. Pendant les années 1950 et 1960, les migrants étaient pour la plupart européens (en provenance d'Espagne, d'Italie et du Portugal). Par la suite, de plus en plus de migrants sont arrivés du Maghreb, de Turquie et d'Afrique subsaharienne.
3. Les populations locales sont plus sensibles au stock qu'aux flux de migrants, et le stock n'a pu que croître en raison des flux positifs tout au long de la période qui a suivi 1974.

Ces hypothèses sont pertinentes dans une certaine mesure, mais aucune étude précise n'a encore été menée pour mesurer leur magnitude ou leur pouvoir explicatif exact.

Xénophobie : la montée du FN

Le Front national a été fondé en 1971 par Jean-Marie Le Pen. Pendant des années, il n'a obtenu que de très médiocres résultats (0,75% à l'élection présidentielle de 1975, 0,23% aux élections législatives de 1978). Mais lors des élections européennes de 1984, le parti a soudainement recueilli 11% des suffrages. Depuis lors, le FN n'est plus jamais repassé sous la barre des 5% au niveau national. Il a obtenu son meilleur résultat (28%) lors de l'élection régionale de 2015 (caractérisée toutefois par un faible taux de participation). Comme le montre la figure 2, les résultats du FN ont été très irréguliers depuis 1984.

Figure 2 : Résultats du FN aux élections européennes et présidentielles depuis 1984



Source : graphique réalisé par l'auteur, à partir de données du ministère français de l'Intérieur.

La progression générale est plutôt lente et, si cette tendance se confirme, le parti atteindra un résultat de 21,2% en 2030. Une position dominante n'est donc pas à l'ordre du jour, même si le manque de données ne permet pas de tirer des conclusions définitives. La fluctuation est moindre si seuls les résultats des élections présidentielles sont pris en considération. Il s'agit des élections les plus importantes en France, mais la tendance est en réalité à peu près la même (une progression lente).

C'est en dehors du FN – dans ce que l'on appelle la droite « forte » – que des changements sont à

noter. Au second tour de l'élection de 2002, Jean-Marie Le Pen n'a augmenté son score du premier tour que d'un point, alors qu'en 2017, sa fille Marine a gagné 12,5 points entre le premier et le second tour. La tendance qui émerge en France, mais pas seulement, est la mainmise croissante de l'extrême droite sur l'électorat du centre droit.

Comment expliquer la progression fulgurante du FN en 1984, avec un score passant de 0,2% à 11% ? D'aucuns ont tracé un parallèle avec le déclin du Parti communiste (PC), qui est passé de 18% en 1978 à 11% en 1984. Mais la présence géographique des deux partis ne correspond pas, étant donné que le PC était fort dans le nord, le centre et le sud de la France, tandis que le FN recueillait ses meilleurs résultats dans l'est, le sud et le centre-est. Une autre explication pourrait être la déception des électeurs de gauche après le revirement politique de François Mitterrand en 1983 avec sa politique d'austérité. Aucune de ces explications n'est toutefois validée par des preuves formelles.

Immigration et votes en faveur du FN

La répartition géographique des votes en faveur du FN par rapport à celle des immigrés varie fortement selon l'échelle et la période choisies. À l'échelle des grandes régions, la corrélation entre les deux facteurs est importante depuis le début. À petite échelle, la corrélation est inversée. Entre les deux, à moyenne échelle (les 96 départements français), la corrélation a grandement évolué au fil du temps. En 1984, la répartition géographique des votes en faveur du FN par département était étroitement liée à la répartition des immigrés originaires de pays musulmans. Mais au fil des élections, cette corrélation s'est affaiblie jusqu'à disparaître totalement lors de la dernière élection présidentielle. Le tableau suivant montre la corrélation entre le pourcentage de votes en faveur du FN et le pourcentage d'immigrés nés dans des pays musulmans. Le fait que cette corrélation ne soit plus pertinente montre que la confrontation directe des électeurs avec les immigrés de pays musulmans ne constitue plus une cause directe de la xénophobie. La xénophobie n'est dès lors plus la conséquence de confrontations directes, mais plutôt de la perception des électeurs. Et malheureusement, il est plus difficile de changer une perception que la réalité.

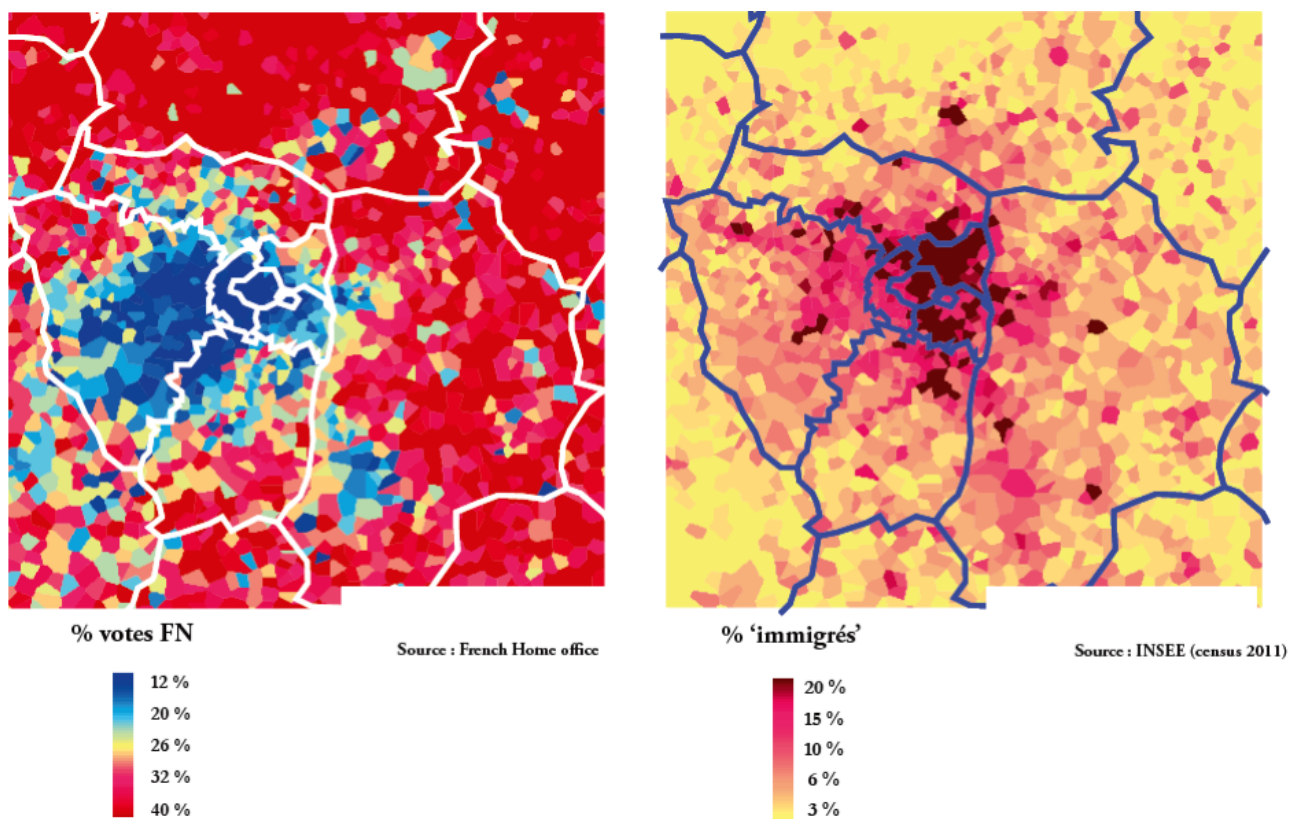
Tableau 1 : Corrélations à différentes dates entre le pourcentage de votes en faveur du FN et le pourcentage d'immigrés issus du Maghreb et de Turquie, au niveau départemental

Census year	Election year	Correlation coefficient
1982	1984	0.85
	1986	0.79
	1988	0.79
1990	1989	0.75
	1992	0.67
	1995	0.67
1999	1997	0.55
	1998	0.6
	2002	0.46
	2004	0.45
2008	2004	0.46
	2007	0.19
	2010	0.15
	2012	0.1

Au niveau local, la corrélation inversée montre que la vie quotidienne en contact avec des immigrants ne pose pas problème. Ceux qui n'interagissent pas fréquemment avec les immigrants ont toutefois tendance à en avoir peur, dans une large mesure pour des raisons irrationnelles. Ils s'appuient sur des informations relayées dans la presse et sur le discours – s'apparentant largement à des

rumeurs – de ceux qui leur sont le plus proche. La figure 3 illustre ce phénomène au moyen d'une comparaison entre la proportion d'immigrés et les votes en faveur du FN dans plus de 20000 municipalités de la région parisienne. Plus les électeurs sont du centre, plus ils votent pour le FN, mais inversement, dans les régions où vivent plus d'immigrés, le FN remporte moins de voix.

Figure 3 : Comparaison entre la répartition des votes en faveur du FN et la proportion d'immigrés en région parisienne : une relation inversée est observée

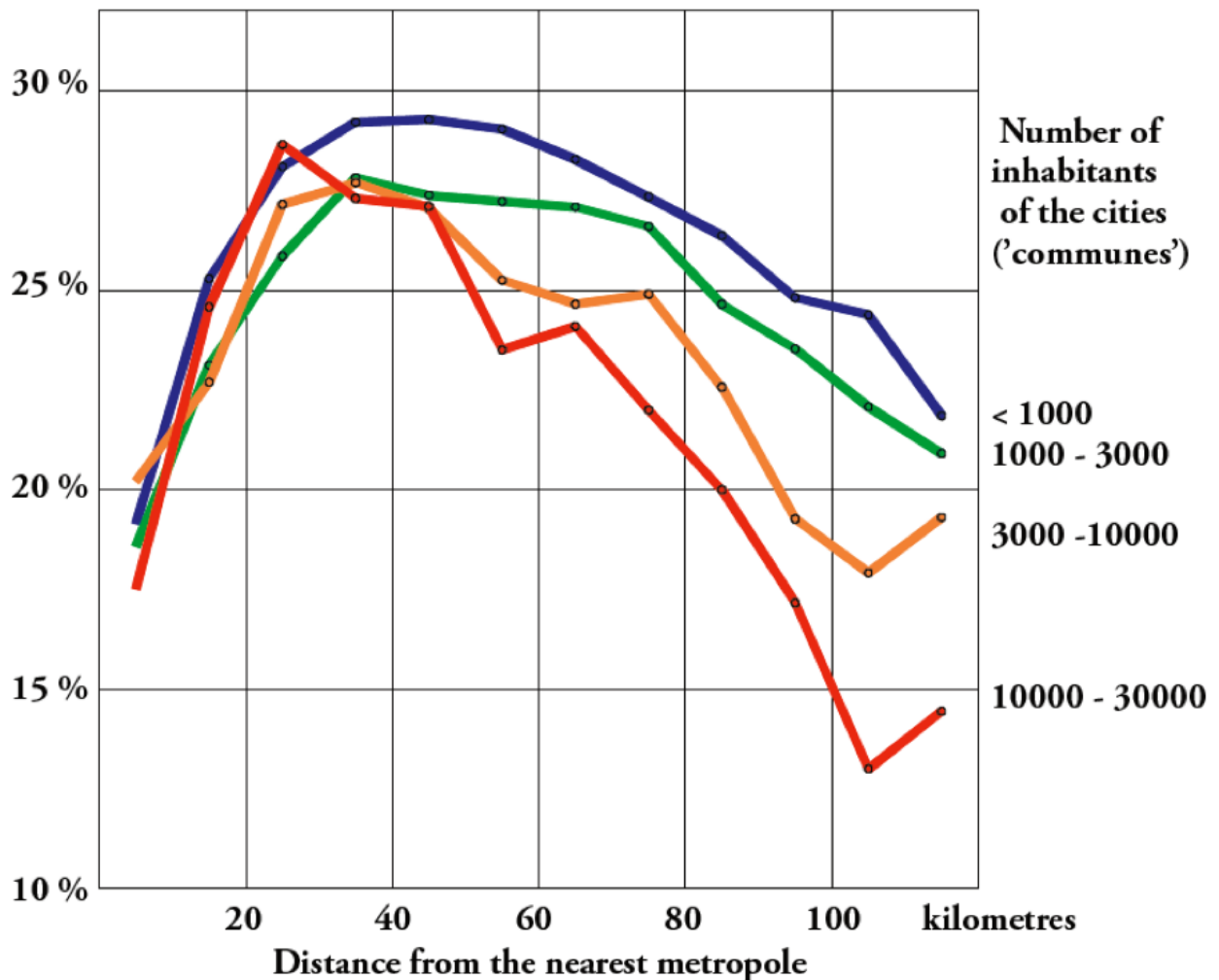


Source : adaptation de la figure III-2, Hervé Le Bras, *Le pari du FN*, Paris, Autrement, 2015.

Pour explorer plus avant ce postulat, les municipalités doivent être classées dans différentes catégories en fonction de leur taille (nombre d'habitants) et de leur distance par rapport aux métropoles les plus proches (dans le présent cas, les 40 villes de plus de 750000 habitants). La figure 4 compare les pourcentages de votes en faveur du FN en fonction de ces deux facteurs. Indépendamment de la taille de la municipalité, les courbes présentent des similitudes : un faible pourcentage de votes en faveur du FN au centre des grandes villes, un pourcentage croissant jusqu'à l'arrivée à un plateau à une distance d'environ 40 kilomètres des métropoles, puis, à mesure que la distance s'allonge, une lente diminution, jusqu'à ce que le pourcentage d'électeurs du FN atteigne à nouveau le même niveau bas observé dans les grands centres urbains. Pour ce qui est de la taille des municipalités, la corrélation est plus simple : moins la municipalité est peuplée, plus le

pourcentage de votes en faveur du FN est élevé, indépendamment de la proportion d'immigrés (bien qu'ils soient bien moins présents dans ces municipalités).

Figure 4 : Pourcentage de votes en faveur de Marine Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle, en fonction de la distance par rapport à la métropole la plus proche et de la taille des villes



Source : graphique réalisé par l'auteur, à partir de données du ministère français de l'Intérieur.

Bien que le contraste entre configurations rurales et urbaines ou entre métropoles et arrière-pays constitue une simplification à outrance à laquelle s'adonnent certains sociologues qui ne se penchent pas véritablement sur les données disponibles, le concept anthropologique du « ni trop près ni trop loin » pourrait peut-être expliquer en partie la forme des courbes (ascendante puis descendante). Les personnes vivant à moyenne distance d'une métropole font souvent la navette vers le centre. Elles sont confrontées à des immigrés sans pour autant entrer en contact avec eux. Les craintes de ces électeurs habitant à moyenne distance des centres urbains sont induites par ces rencontres passives, alors que s'ils connaissaient mieux ces immigrés, ils adopteraient

sans doute la même attitude que ceux qui vivent au centre-ville. Toutefois, même si cet argument peut offrir un début de réponse, il ne tient pas compte de la relation inversée entre la taille des municipalités et le pourcentage de votes en faveur du FN.

À grande échelle, la corrélation entre les votes pour le FN et la présence d'immigrés originaires de pays musulmans reste importante et est plutôt stable depuis 1984. La répartition régionale des votes pour le FN est simple : des pourcentages élevés dans le nord-est, au nord de la Seine et dans une large zone proche de la côte méditerranéenne ; des pourcentages faibles dans l'ouest et le sud-ouest. Cette répartition est stable depuis le premier bond en avant du FN en 1984.

Une particularité de la diversité de la France, qui remonte au moins au début du Moyen Âge, est le contraste entre les zones où la population vivait regroupée dans des villages ou des villes (dans le nord-est et à proximité de la côte méditerranéenne) et les régions où la population était clairsemée, vivant dans de petits hameaux ou des fermes reculées (le reste du pays). La vie sociale et l'histoire de ces « deux France » sont très différentes. Là où la population vivait de façon groupée, les contacts avec les voisins étaient quotidiens et le travail était effectué ensemble en grande partie. En revanche, dans les régions où la population était plus dispersée, les individus avaient peu de contacts les uns avec les autres et le travail était surtout une histoire de famille. Le style de vie moderne a eu un impact très différent sur ces deux France. Dans les régions où la population est regroupée, la vie en communauté a disparu. Le travail ne s'effectue plus en commun, mais en dehors de la communauté locale, et les petits commerces ont fermé leurs portes. Les liens sociaux et donc la cohésion sociale se sont affaiblis. En revanche, dans les régions de France où la population est plus clairsemée, l'amélioration du réseau routier et la généralisation de l'usage de la voiture ont permis aux habitants de se rapprocher, ce qui a renforcé les liens sociaux et la cohésion sociale. De plus, dans ces régions, les habitants ont rapidement délaissé l'agriculture et le bond immense en matière de mobilité sociale qui en a résulté est désormais loin derrière, voire oublié. Dans les régions reculées, l'agriculture traditionnelle a perduré plus longtemps et le secteur a commencé à s'essouffler il y a une génération seulement. Le souvenir de leurs malheurs passés est toujours bien présent et l'amélioration du style de vie est grandement appréciée. De nombreux indicateurs sociaux et économiques pointent dans la même direction.

Ceteris paribus, le même processus a été observé entre les petites et les grandes municipalités. Les villages et les petites villes ont vu des services publics et privés disparaître. Les petits commerces sont remplacés par de grands centres commerciaux. Les petits hôpitaux, les tribunaux de province et les postes de police locaux ont été rattachés à des structures plus grandes dans les grandes villes. Cette évolution a fortement nui aux liens sociaux, mais elle a également été perçue

comme une menace pour la sécurité. Des enquêtes montrent que plus une zone est petite, plus ses habitants ont peur pour leur sécurité, en dépit de taux de criminalité généralement plus bas dans les régions reculées.

La situation aujourd'hui

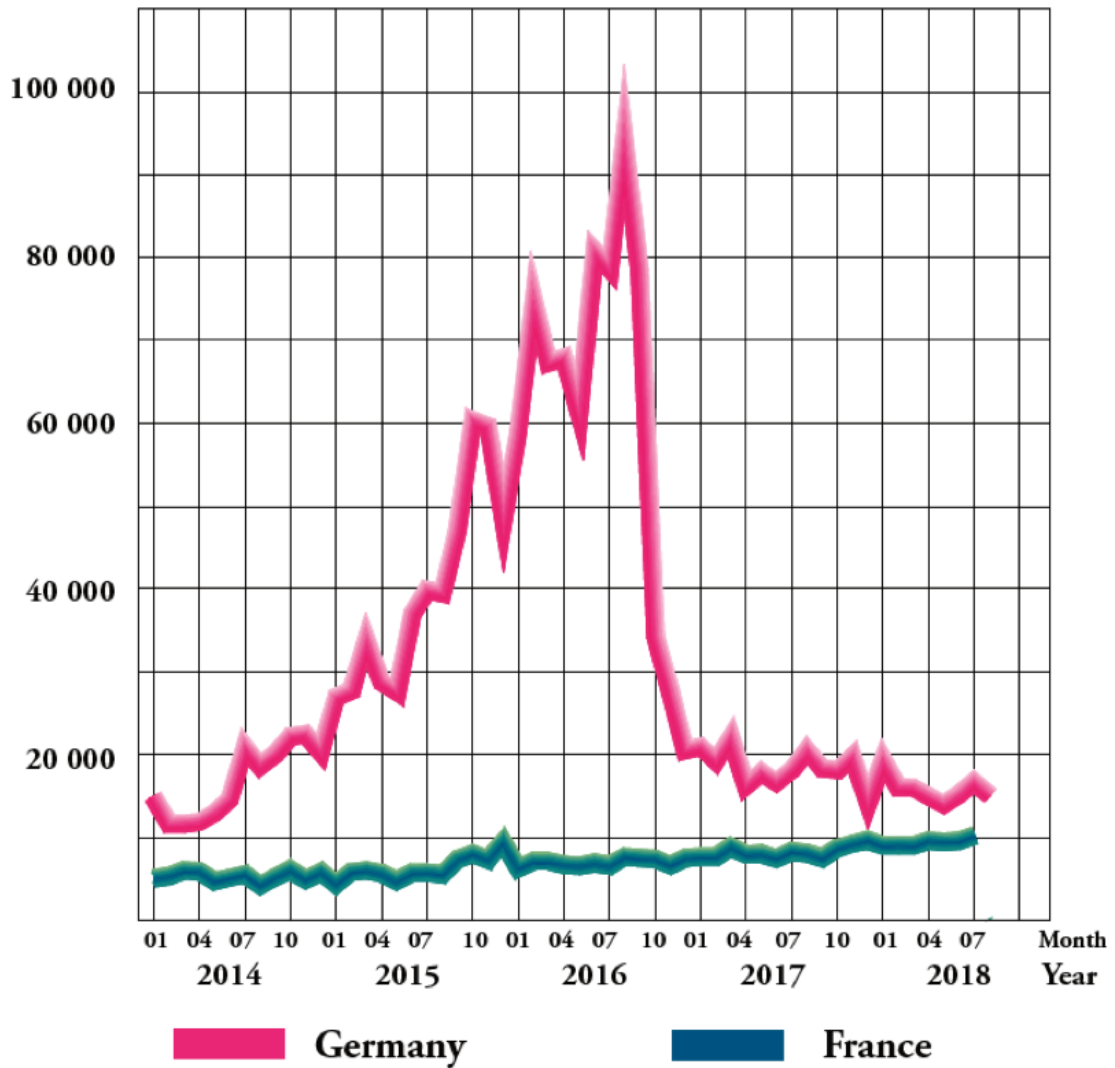
Quel impact la montée mondiale du populisme et les récents afflux de réfugiés ont-ils eu sur le modèle complexe de l'interrelation entre les migrations et les partis politiques xénophobes en France ?

Un nombre modéré de réfugiés ces dernières années

La France a vécu l'afflux de réfugiés surtout par procuration. La figure 5 illustre le nombre mensuel de demandeurs d'asile en France et en Allemagne de janvier 2014 à juillet 2018. La différence entre les deux pays est frappante. En Allemagne, on observe une vague qui a culminé à 100 000 personnes en août 2016 et, en France, une progression mensuelle lente et régulière de 6 000 à 10 000 personnes.

Figure 5 : Nombre mensuel de demandeurs d'asile en France (en bleu) et en Allemagne (en rouge) depuis janvier 2014

Monthly number of asylum seekers



Source : graphique réalisé par l'auteur, à partir de données d'Eurostat.

De surcroît, les origines des demandeurs d'asile en France ne reflétaient pas la crise au Moyen-Orient.

Tableau 2 : Nationalité des demandeurs d'asile en France en 2016 et 2017, par ordre décroissant en 2017

Pays	2016	2017
Albanie	4601	7633
Afghanistan	5646	5989

Pays	2016	2017
Haïti	4927	4939
Soudan	5897	4488
Guinée	2336	3781
Syrie	3615	3319
Côte d'Ivoire	1531	3246
Rép. dém. du Congo	2551	2942
Algérie	1972	2459
Bangladesh	2276	2411

En 2017, la Syrie arrivait à la sixième place des pays d'origine des demandeurs d'asile, l'Albanie étant en tête du classement. Ces données ne justifient pas le débat sur la « crise des réfugiés ». Même si le nombre total de demandes d'asile n'était que de 600 000 il y a dix ans, le nombre maximum de 990 000 demandes atteint en 2017 est loin derrière le nombre de titres de séjour délivrés cette même année (2600 000).

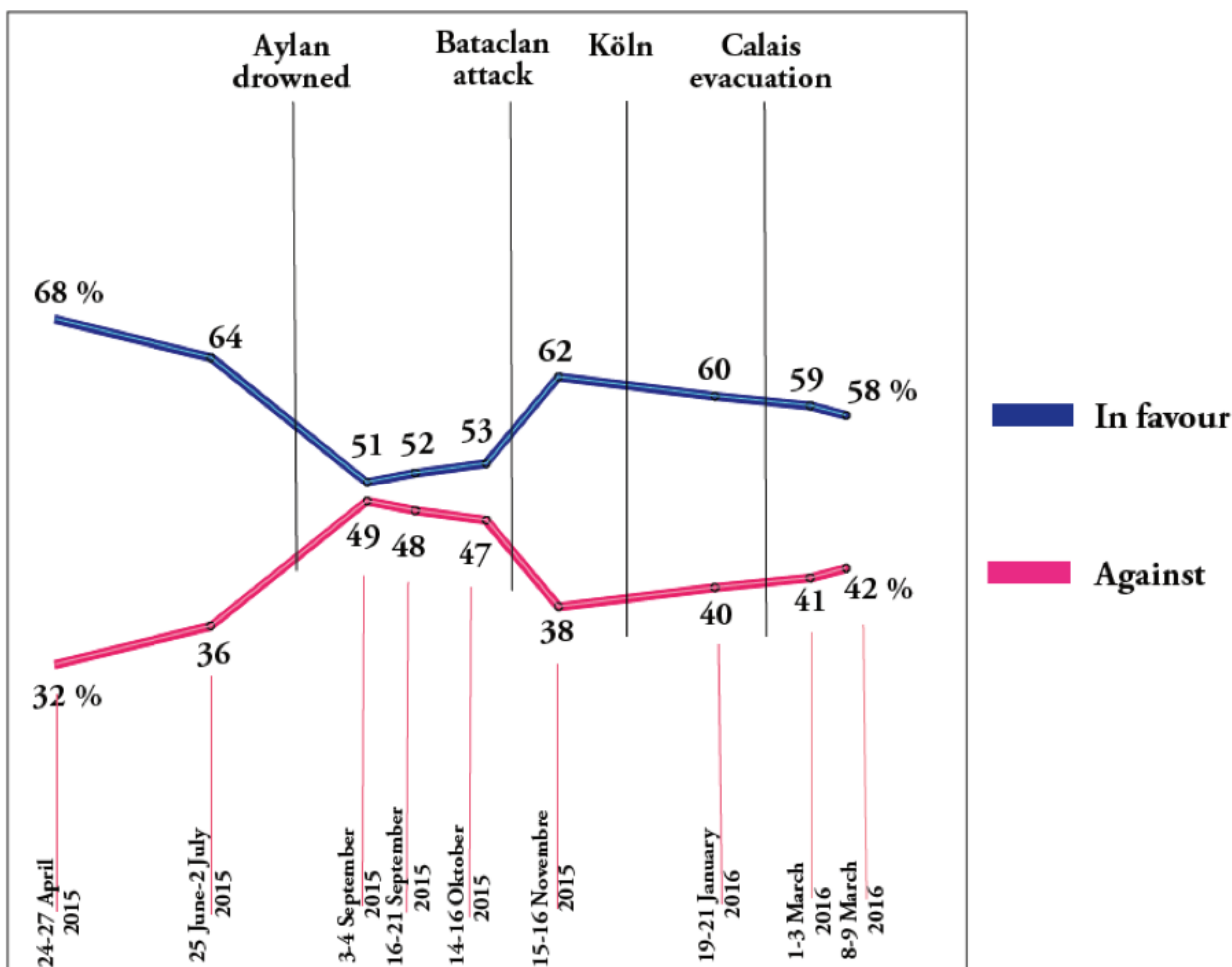
Des événements choquants

Lorsqu'il existe un fossé entre la réalité et les perceptions, comme dans le cas de la « crise des réfugiés », les émotions suscitées par des événements particuliers ont tendance à prendre le dessus. Leur effet ne se fait toutefois pas sentir bien longtemps. C'est ce qu'illustrent clairement les résultats d'une enquête mensuelle en France, lors de laquelle la question suivante a été posée : « Êtes-vous pour ou contre la répartition des migrants qui arrivent par dizaines de milliers sur les côtes grecques et italiennes entre tous les pays de l'UE, y compris la France ? ». En juin 2016, 64% des répondants étaient contre. En septembre, après que les photos du jeune garçon syrien noyé, Aylan Kurdi, ont fait la une des médias, ce pourcentage a chuté à 51%.

Il est repassé à 62% après l'attentat au Bataclan à Paris, pour baisser à nouveau à 58% deux mois

plus tard (figure 6). Ces résultats suggèrent que les événements choquants ne sont pas à l'origine des comportements, mais bien de fluctuations autour de ces derniers, car les effets des événements sont de courte durée.

Figure 6 : Réponses à la question : « Êtes-vous pour ou contre la répartition des migrants qui arrivent par dizaines de milliers sur les côtes grecques et italiennes entre tous les pays de l'UE, y compris la France ? »



Source : graphique adapté de Jérôme Fourquet, Les Européens et l'immigration : perception des flux et représentations en France, note pour la Fondation Friedrich-Ebert et la Fondation Jean-Jaurès, octobre 2017.

Identification des catégories de population

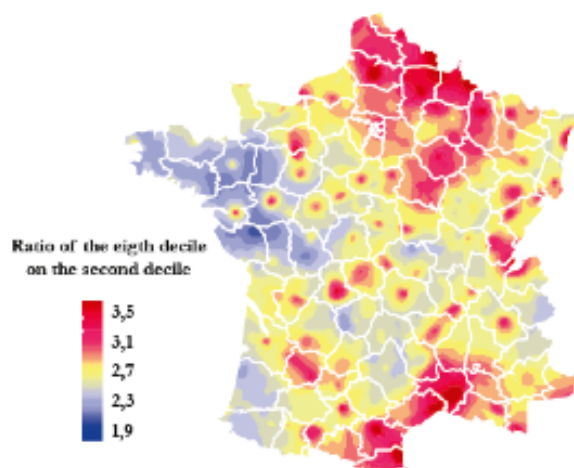
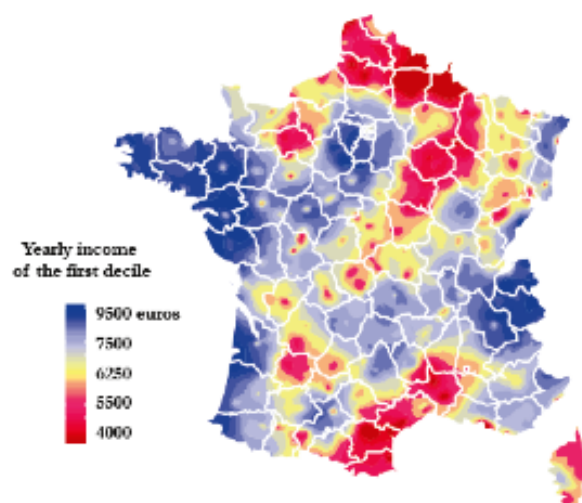
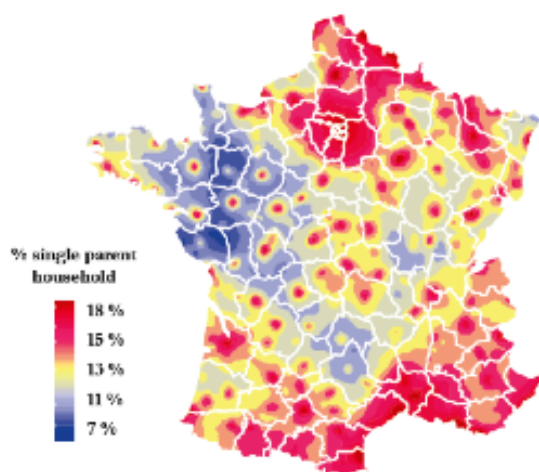
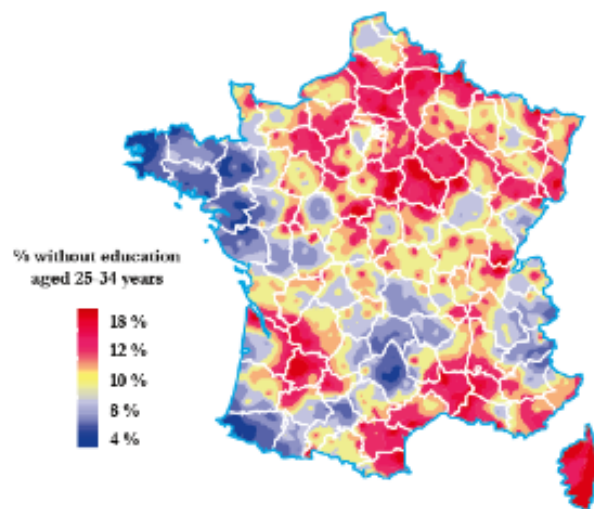
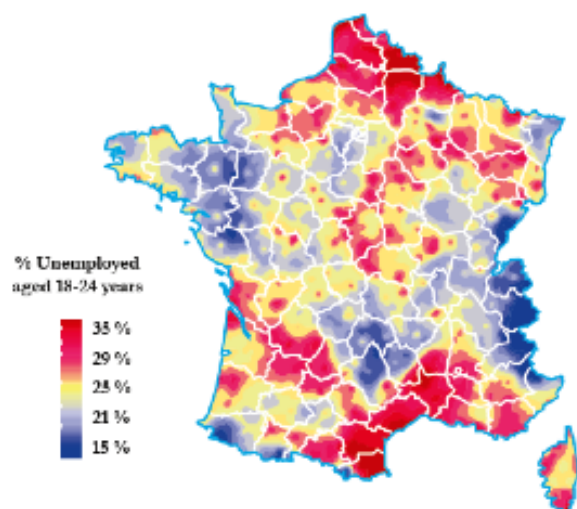
La France n'est pas très différente des pays voisins pour ce qui est de la structure sociopolitique des groupes d'électeurs ayant voté pour des partis d'extrême droite. Au premier tour de l'élection présidentielle française de 2017, 43% des ouvriers ont voté pour la candidate du FN, Marine Le Pen, contre seulement 12% des cadres. Par ailleurs, 41% des électeurs sans qualification ont voté FN,

contre seulement 8% de ceux disposant d'un diplôme universitaire. Il est tout aussi intéressant de se pencher sur les catégories d'âge : 21% des électeurs âgés de moins de 25 ans ont voté pour le FN, contre 27% des 25-55 ans et seulement 15% des plus de 65 ans. Ces données ne nous révèlent toutefois pas les raisons derrière le sentiment anti-migrants des électeurs. Le nationalisme et le populisme ne constituent pas des motivations suffisamment précises.

Problèmes économiques

Les retraités ont généralement plus peur pour leur sécurité que les jeunes. Les retraités devraient dès lors être plus réceptifs à la propagande d'extrême droite, qui fait de la sécurité l'un de ses chevaux de bataille et établit un lien entre immigration et insécurité. C'est le cas en Allemagne, ou au Royaume-Uni parmi les partisans du Brexit, mais, comme le montrent les chiffres cités plus haut, il n'en va pas de même en France, où c'est la population active qui est la plus encline à voter pour le FN. Si ce n'est pas pour leur sécurité en général, ces Français fondent peut-être leur vote sur des critères tels que la sécurité de l'emploi ou la crainte du chômage. La répartition géographique des problèmes sociaux en France (taux de chômage, taux de pauvreté, proportion de jeunes en dehors du système éducatif, inégalités, familles monoparentales) est illustrée sur les cinq cartes de la figure 7a.

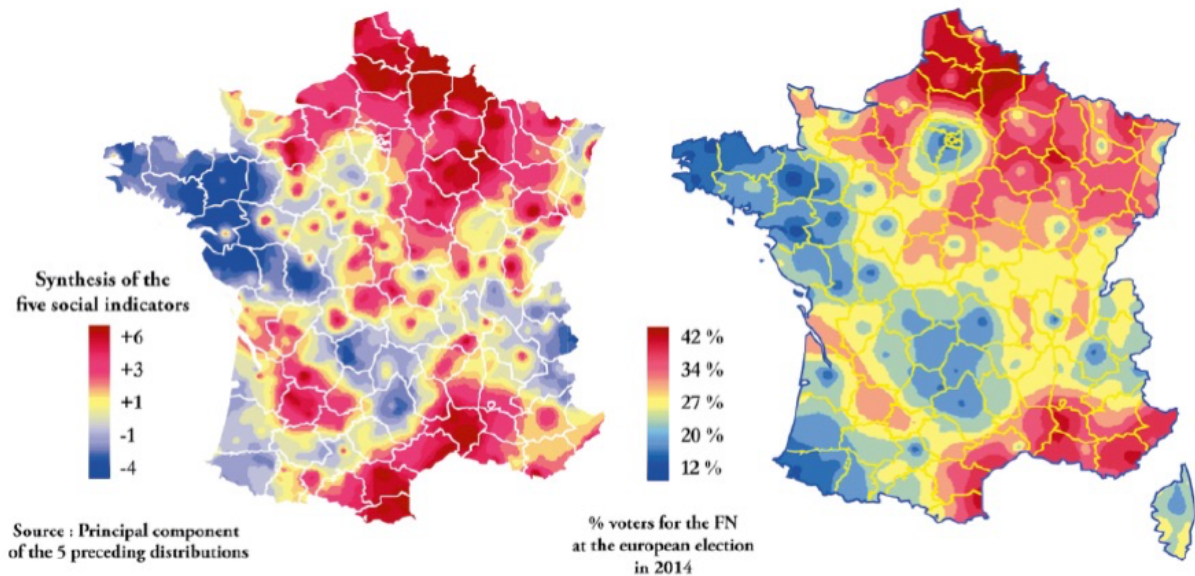
Figure 7a : Intensité de cinq difficultés rencontrées par la population française (recensement de 2011)



Source : adaptation des figures VI-2 et VI-3, Hervé Le Bras, *Le pari du FN*, Paris, Autrement, 2015.

La synthèse de ces cinq répartitions est proche de la répartition des votes en faveur du FN (figure 7b).

Figure 7b : Synthèse des cinq cartes de la Figure 7a, comparée à la répartition des votes pour le FN en 2014



Source : adaptation des figures VI-2 et VI-3, Hervé Le Bras, *Le pari du FN*, Paris, Autrement, 2015.

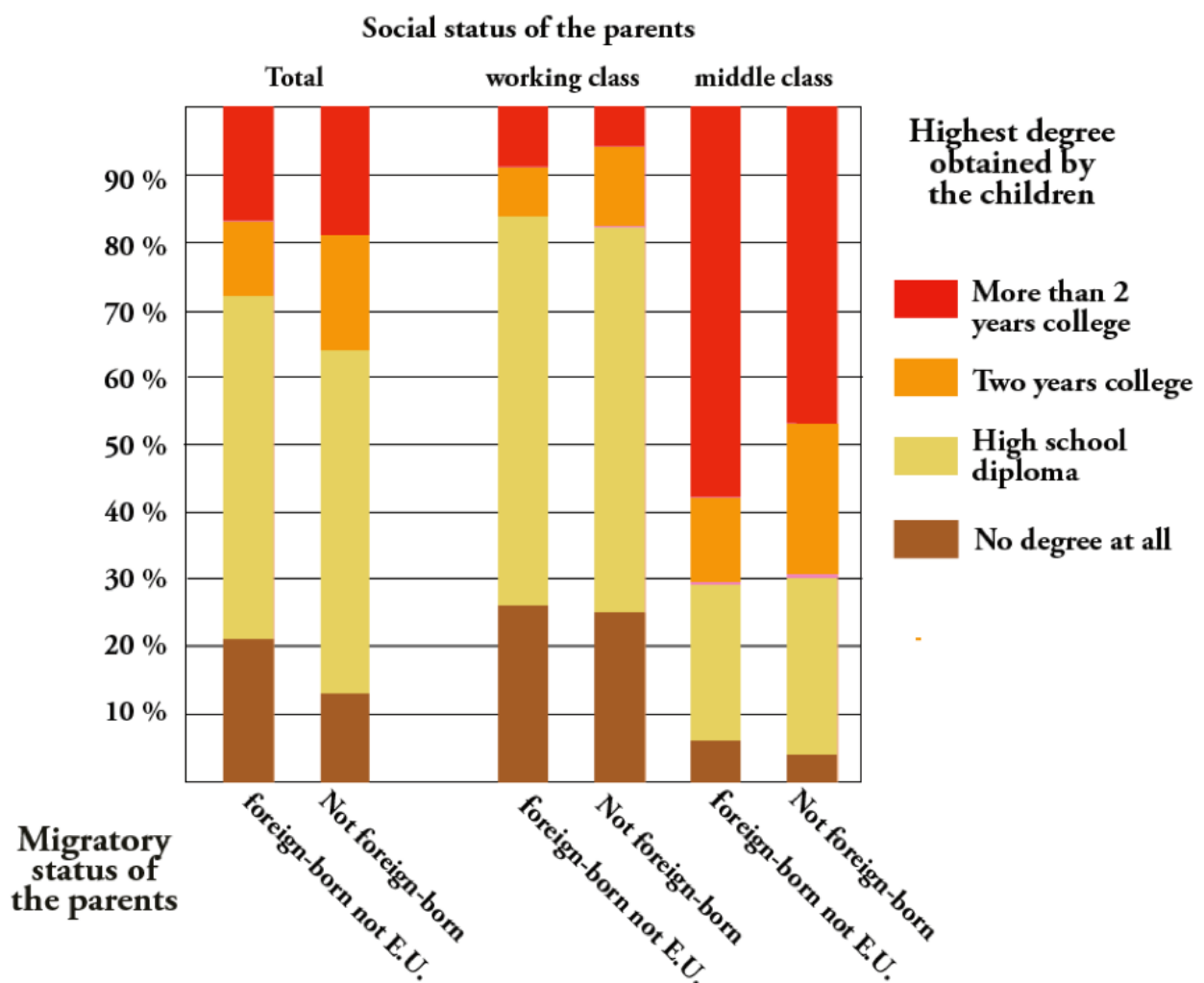
Même si ces deux cartes peuvent paraître très similaires, ce qui montre que le FN se nourrit des problèmes sociaux, une différence importante est à noter : les votes en faveur du FN sont moins nombreux dans les villes, en particulier les métropoles, alors que les cinq problèmes sociaux susmentionnés y sont plus présents. L'explication tient davantage à la politique qu'à l'économie. Les gens qui vivent loin des villes ont le sentiment de n'avoir aucune prise sur les décisions. Le « principe des intérêts affectés » (« *principle of affected interests* ») se cache derrière ce phénomène : dans une démocratie, lorsque les citoyens sont concernés par une action, ils doivent être inclus dans la décision. Dans le présent cas, les personnes vivant dans des zones reculées du pays, dans des villages, et avec un niveau d'instruction peu élevé, expriment une revendication démocratique en votant pour l'extrême droite, et non pas une fascination pour des personnalités autoritaires. Ceci est d'autant plus vrai pour le populisme de gauche, comme le démontrent clairement des auteurs tels qu'Ernesto Laclau ou Chantal Mouffe.

Intégration

Les immigrants sont de plus en plus souvent accusés de ne pas s'intégrer. Mais en quoi consiste

exactement cette « intégration » ? Personne ne peut en fournir une définition précise, au-delà de la maîtrise de la langue française et du respect des lois de la République. Il est toutefois possible d'opérer certaines comparaisons entre les immigrés et les « non-immigrés », comme les appelle l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Une étude a été réalisée afin de comparer la proportion d'enfants des deux groupes suivant un enseignement classique – en d'autres termes, la part d'enfants d'immigrés issus de pays situés en dehors de l'UE, et la part d'enfants d'habitants non immigrés. Les enfants du premier groupe sont moins instruits. Toutefois, si l'on effectue la comparaison au même niveau social pour ces enfants une fois devenus parents, le résultat est inversé. Les enfants de travailleurs immigrés sont alors légèrement plus instruits que ceux des travailleurs non immigrés, tout comme le sont les enfants de parents immigrés de classe moyenne. Les résultats de cette étude sont illustrés dans la figure 8.

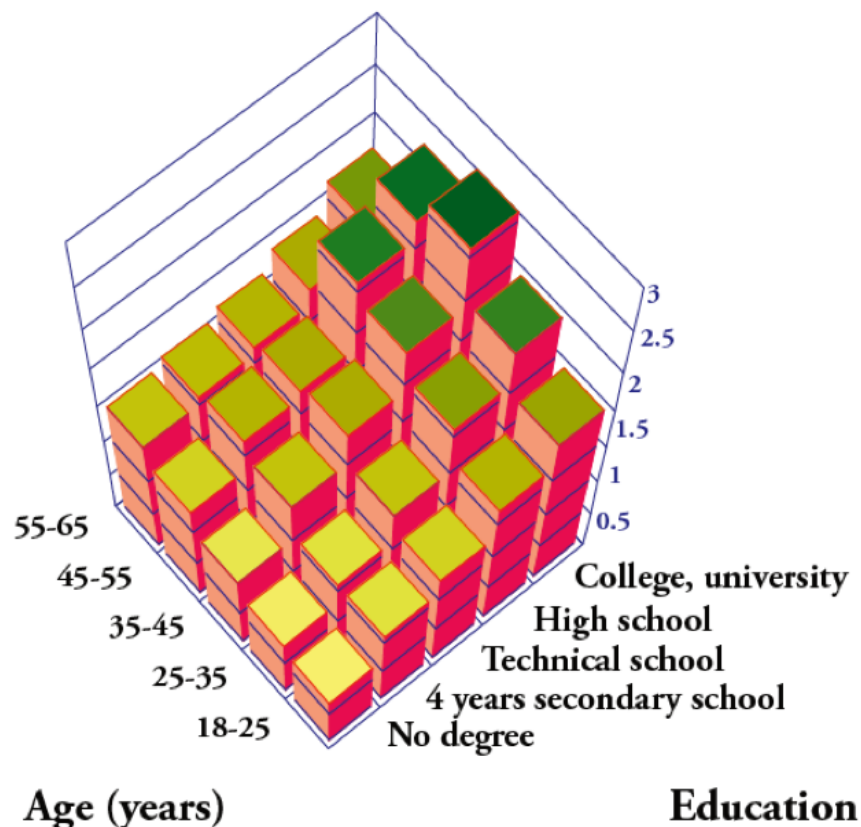
Figure 8 : Niveau d'enseignement des enfants de parents nés à l'étranger (en dehors de l'UE) et des enfants de parents non étrangers en fonction de la classe sociale de leurs parents



des études économiques (Insee), Immigrés et descendants d'immigrés, 2012, p. 167.

Pour ce qui est de l'instruction, il apparaît donc que l'intégration fonctionne en France. Le problème se situe après la sortie du système éducatif. Avec un même diplôme, les immigrés sont plus souvent au chômage et sont davantage victimes de discrimination. Le problème de l'intégration est en grande partie un problème d'inclusion. Il convient de s'y atteler non pas du côté des immigrés, mais plutôt du côté des non-immigrés. Les immigrés et leurs enfants espèrent qu'un diplôme les protégera du chômage. Ce n'est malheureusement pas le cas. Le taux de chômage des immigrés décroît avec leur niveau d'instruction, mais cette diminution est plus lente que pour les non-immigrés. Dès lors, le ratio taux de chômage des immigrés/taux de chômage des non-immigrés augmente avec le niveau d'instruction, comme l'illustre la figure 9.

Figure 9 : Rapport entre le taux de chômage des immigrés nés à l'étranger et celui des non-immigrés dans la population active, en fonction de l'âge et du niveau d'instruction



Source : adaptation de la figure 7.4, Hervé Le Bras, Anatomie sociale de la France, Paris, Robert Laffont, 2016.

L'intégration est donc une problématique qu'il faut aborder avec beaucoup de prudence. Il s'agit souvent d'un moyen de créer un fossé entre immigrés et non-immigrés.

Recommandations

Attention au vocabulaire

Bon nombre de termes importants dans le domaine des migrations sont imprécis. Leur signification floue ouvre la porte à des interprétations inappropriées. Nous devrions exiger de ceux qui utilisent ces termes qu'ils en donnent la définition exacte. Le mot « intégration » fait partie de ces termes flous. « Identité nationale » en est un autre. Les nations, les États et les États-nations existent et sont définis précisément par la loi et les documents d'identité. Le concept d'identité nationale est vague et équivoque. Il sous-entend une différence entre l'identité et l'État-nation, qu'un élément est ajouté à la notion de citoyenneté, ou que certains citoyens seraient moins des citoyens que d'autres. En 2010, le président Nicolas Sarkozy a lancé un « grand débat sur l'identité nationale », qui s'est terminé dans la confusion la plus totale. Lorsque les citoyens parlent d'identité nationale, il faut leur demander de définir ce concept.

Éviter les généralisations

Dans son ouvrage *L'Éthique*, Spinoza critique les termes universels (II, 40). Notre capacité à concevoir des images multiples est limitée, nous les imaginons d'une manière confuse dans un seul attribut être ou chose. Ces idées confuses sont qualifiées de notions « universelles ». L'homme, le cheval et le chien font partie de ces termes. Les caractéristiques de chaque homme, chaque chien ou chaque cheval sont intégrées dans un élément commun qui affecte ces entités. En outre, cet élément commun n'est pas le même pour tous les observateurs. Par exemple, on entend par humain un animal à stature droite, ou un animal capable de rire ou de raisonner.

Il en va de même pour le terme « migration ». Dans les sondages, il est utilisé comme une notion universelle, mais il est probablement compris différemment par chacune des personnes interrogées. Pour combattre les idées fausses à propos des migrations, il est nécessaire de définir clairement les différents types de migrations, au lieu de s'appuyer sur des statistiques générales ou d'évoquer directement les droits de l'homme. Les migrations recouvrent en effet des situations très différentes. Il convient tout d'abord d'opérer une distinction entre les réfugiés, la migration régulière et la migration irrégulière. La diversité est grande au sein de chacune de ces catégories. Par exemple, sur les 260 000 titres de séjour délivrés en France en 2017, 88 000 l'ont été à des étudiants, 90 000 dans le cadre de regroupements familiaux, 33 000 à des demandeurs d'asile, 28 000 pour des raisons économiques et 30 000 pour des raisons diverses. Et la diversité reste importante au sein de chacune de ces sous-catégories. Par exemple, 50 000 familles françaises ont eu recours au regroupement familial : bon nombre de ces regroupements concerne le conjoint

étranger d'une personne française, mais dans 142000 cas, il s'agit du conjoint étranger d'un résident étranger, 102000 cas concernent des enfants de résidents étrangers, et 162000 des personnes avec « des liens personnels et familiaux avec la France », ce qui recouvre en réalité surtout les régularisations de personnes travaillant depuis longtemps en France sans titre de séjour.

C'est l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui s'applique à la réunification des couples, et des enfants avec leurs parents. La liberté de mariage s'applique aux couples de nationalités mixtes et son interdiction peut être assimilée à une mesure eugénique, voire raciste. Ne pas procéder aux régularisations donne lieu à d'autres problèmes, notamment d'ordre public.

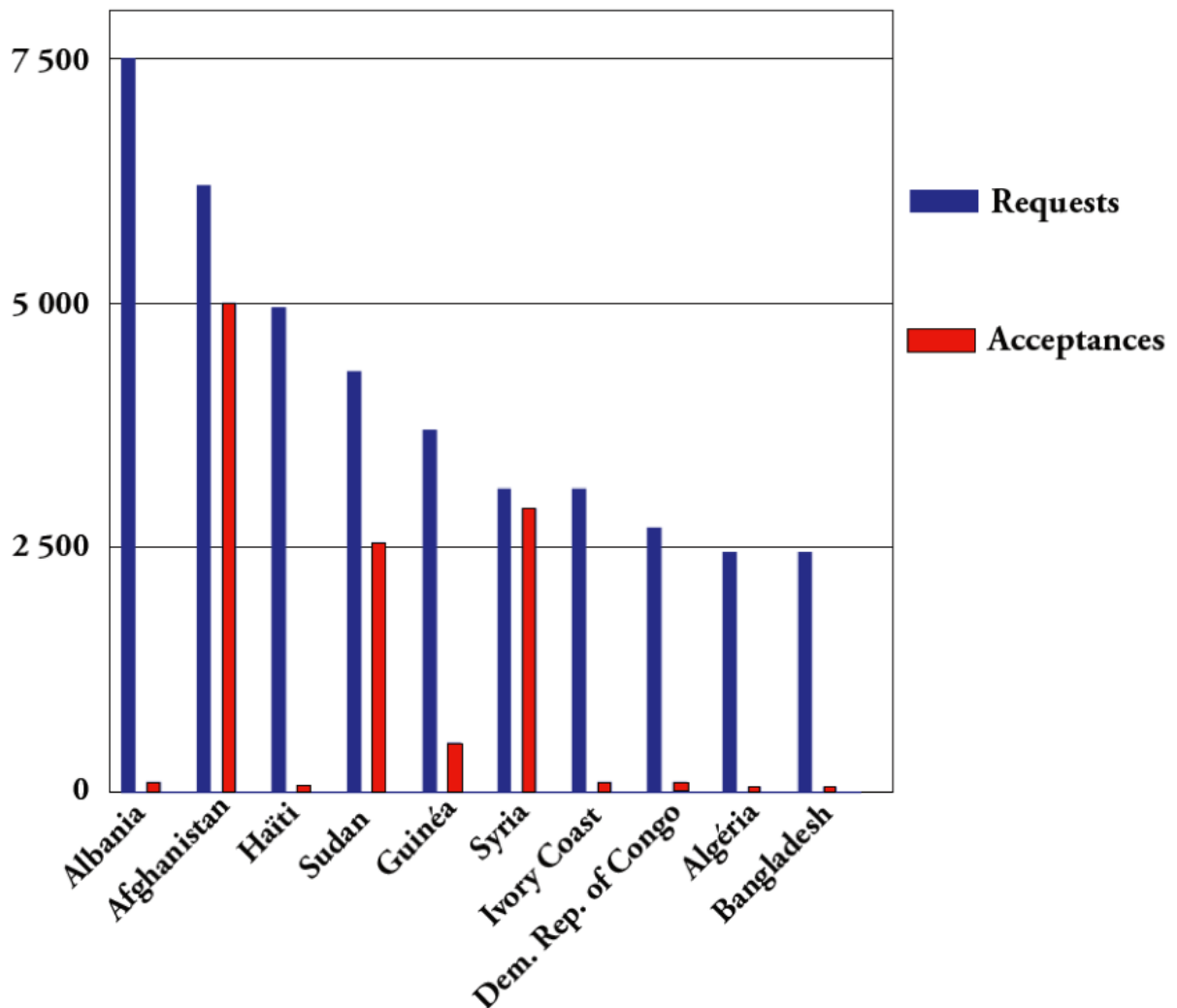
L'utilisation du terme « migrants » est source de confusion sur ces questions. Les migrations régulières impliquent un large éventail de situations, mais il en va de même pour les réfugiés. Certains proviennent de pays dévastés par la guerre civile (Syrie, Afghanistan), d'autres de pays totalitaires (Érythrée), d'autres de pays en partie plus sûrs (Nigéria, Guinée), et d'autres encore de pays sûrs (Albanie). Le niveau de persécution et le risque vital, ainsi que le niveau de discrimination ethnique, religieuse ou sexuelle varient grandement d'une situation à l'autre. Comme le préconisent certains philosophes politiques, il convient de promouvoir aussi les solutions autres que l'asile. Par exemple, les réfugiés quittant la Guinée peuvent se rendre librement dans n'importe quel autre pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), étant donné que la liberté de circulation est d'application entre les États membres. Si d'autres choix sont proposés, il n'est pas nécessaire d'opter pour l'asile en Europe.

Adopter des positions claires sur les processus migratoires

Les demandes d'asile constituent un bon exemple. Leur gestion soulève deux problèmes. Tout d'abord, certaines demandes d'asile sont déposées par des personnes dont la vie n'est pas en danger, mais qui ne trouvent pas de place au sein de leur propre société pour diverses raisons. Au cours des dix dernières années, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a refusé en moyenne 60% de ces demandes. On observe de grandes différences en fonction du pays d'origine, comme l'illustre la figure 10 pour l'année 2017.

Figure 10 : Demandes d'asile et demandes acceptées en 2017 en France, par nationalité

Number of asylum seekers



Source : graphique réalisé par l'auteur, à partir de données de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), À l'écoute du monde : rapport d'activité 2017, Paris, 2018.

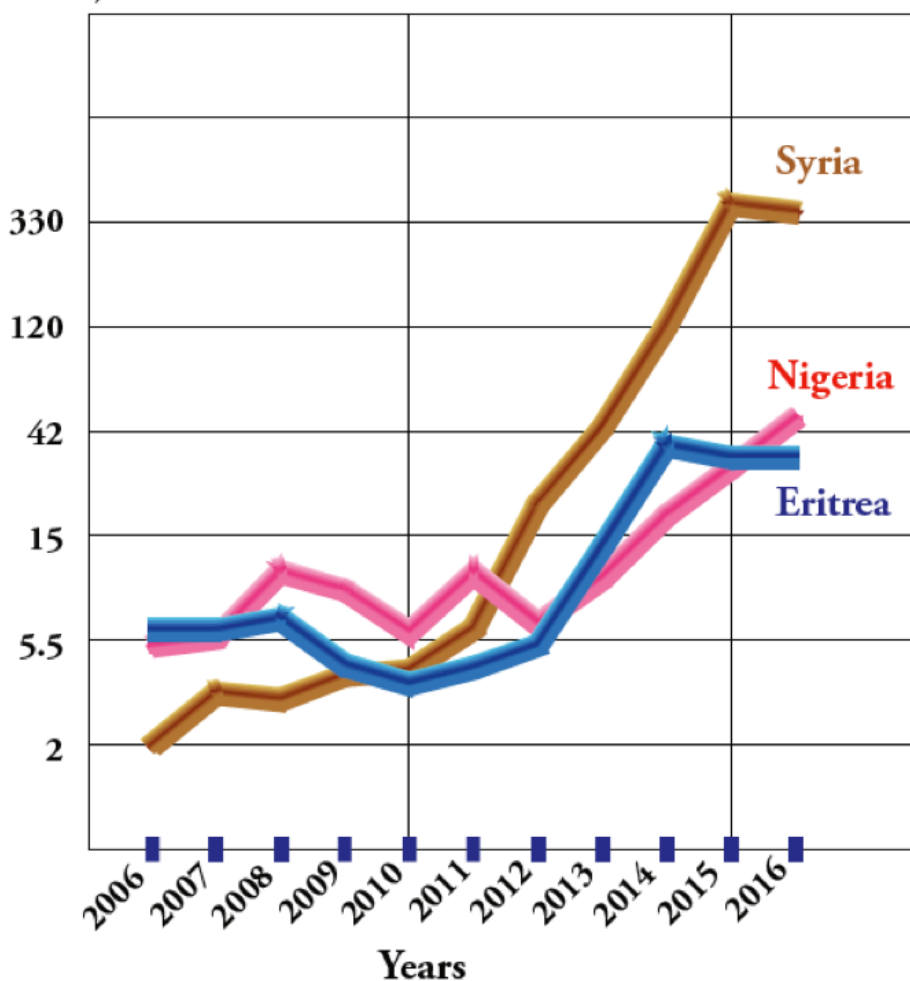
Deux types de pays se distinguent clairement : ceux où fait rage une guerre civile (les demandes d'asile introduites par des personnes originaires d'Afghanistan, de Syrie et du Soudan présentent un taux plus élevé d'acceptation), et les pays où les problèmes sont moins graves (les demandes d'asile introduites par des personnes originaires d'Albanie, d'Algérie, de Côte d'Ivoire ou du Bangladesh présentent un taux d'acceptation très faible). La distinction entre ces deux groupes n'est pas totalement claire, mais on ne peut l'ignorer. La vie des personnes du deuxième groupe de pays est moins menacée. Une distinction est donc faite de manière inappropriée, mais pas à tort, entre les demandeurs d'asile et les migrants économiques.

Ce dernier point est mis en évidence par la croissance quasiment simultanée du nombre annuel de

demandeurs d'asile provenant de Syrie, d'Érythrée et du Nigéria dans l'Union européenne ces dernières années, comme l'illustre la figure 11.

Figure 11 : Nombre annuel de demandes d'asile introduites dans l'UE (tous pays confondus) par des Syriens, des Érythréens et des Nigériens

Yearly asylum demands in the E.U (thousands)



Source : graphique réalisé par l'auteur, à partir de données du SOPEMI, Perspectives des migrations internationales, Paris, 2018.

Avant le début de la guerre civile en Syrie, le nombre de demandeurs d'asile originaires d'Érythrée et du Nigéria d'une part, et de Syrie d'autre part, était d'environ 50 000 et 20 000 par an respectivement. En 2012, le nombre de demandeurs d'asile en provenance de Syrie est passé à 200 000, mais le nombre de demandes issues des deux autres pays est resté stable. Un an plus tard, le nombre de demandeurs d'asile originaires d'Érythrée et du Nigéria a commencé à croître, pour

atteindre 400 000 en 2016. Rien n'explique cette croissance rapide, si ce n'est la possibilité de se mélanger aux demandeurs d'asile syriens. Bien que l'on ne puisse pas dire que les Érythréens et les Nigériens n'aient pas de bonnes raisons de fuir leur pays, il peut être supposé que leur vie était en moyenne moins menacée que celle des Syriens. En d'autres termes, les demandeurs d'asile originaires d'Érythrée et du Nigéria ont tiré avantage de la crise syrienne. L'asile a été refusé à la plupart d'entre eux, mais ils sont restés dans l'UE. Un rapport de 2015 de la Cour des comptes française, la plus haute instance en France chargée d'évaluer l'action du gouvernement, révèle que seul 1% des demandeurs d'asile dont la demande a été refusée ont quitté la France. Les autres sont devenus des migrants en situation irrégulière. L'action de l'Ofpra, qui conseille les demandeurs d'asile, est donc plutôt inutile. Son rôle n'est pas de gérer les migrations réelles, mais plutôt d'accorder ou de refuser le statut de réfugié, un statut plus attirant que celui de clandestin.

La problématique de la gestion des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée est complexe. Lorsque la décision du refus est prise, ces personnes se trouvent déjà en France depuis de longs mois. De plus, les consulats des pays d'origine ne reconnaissent pas certains d'entre eux, ce qui empêche leur rapatriement. Pour combattre les arguments avancés par les populistes, il faut absolument s'attaquer à ce problème, car les populistes affirment que toutes les personnes qui entrent dans le pays, qu'il s'agisse ou non de véritables réfugiés, y restent par la suite. L'État doit apprendre à faire des distinctions et à fermer la porte lorsque cela est nécessaire.

Distinction entre niveaux macro et micro

Comme dans le domaine de l'économie, où l'on parle de niveau macro et micro-économique, la problématique migratoire peut être abordée à deux niveaux différents – au niveau de l'État et de l'UE d'une part, et au niveau local d'autre part. Au niveau de l'État, les conséquences à long terme des migrations et leur impact sur le style de vie des populations locales sont pris en compte. Au niveau local, l'accueil est offert à court terme et en fonction des besoins locaux (par exemple maintien des entreprises ou des écoles). À l'heure actuelle, toutes les décisions relèvent du niveau macro. Une plus grande liberté est pourtant nécessaire : la liberté pour la population locale de choisir d'accueillir ou non des migrants, et la liberté pour les migrants de choisir leur lieu de destination en France. En bref, il faut plus de démocratie. Ces observations sont à mettre en relation avec le principe des intérêts affectés mentionné plus haut.

Circulation

Jusqu'à la fin de l'année 1973, les populations d'Afrique et du Maghreb pouvaient circuler librement entre la France et leur propre pays, mais elles ne pouvaient pas travailler en France sans permis.

Des travailleurs migrants originaires du Maghreb restaient plusieurs années, puis retournaient dans leur pays, afin d'être remplacés par d'autres membres de leur famille ou de leur village pour un nouveau séjour à moyen terme. Ce système était appelé la *noria*, en référence à la roue hydraulique utilisée pour l'irrigation en Afrique du Nord. Fin 1973, le président Giscard a fermé les frontières françaises et les migrants résidant en France ont été piégés, car ils ne pouvaient plus être remplacés. Ils avaient par ailleurs intérêt à rester, car ils possédaient désormais une chose que les citoyens de leur pays d'origine n'avaient pas ou ne pouvaient plus avoir, à savoir la possibilité de résider en France.

Le même raisonnement s'applique aujourd'hui aux réfugiés et aux migrants en situation irrégulière. Ils ont dépensé beaucoup d'argent et pris beaucoup de risques pour venir en France. S'ils retournent dans leur pays, cet investissement sera perdu et si, de retour dans leur pays, ils veulent revenir en France, ils devront tout recommencer. Rétablir la possibilité de circuler aidera les migrants à se déplacer et à ne pas rester s'ils ne trouvent pas une vie décente ou un travail. Les choses commencent à bouger dans cette direction. Sur les 3 millions de visas délivrés par la France en 2016, un tiers, soit 1 million, étaient des visas à entrées multiples.

Conclusion

Il convient de mettre en balance les intérêts individuels des migrants et les intérêts collectifs des populations qui accueillent des migrants. Si la seconde partie de cette équation est souvent laissée de côté par ceux qui promeuvent les droits de l'homme, les populistes d'extrême droite font souvent fi de la première. Nous devons nous pencher sérieusement sur la seconde partie et y apporter des réponses simples. Il ne s'agit pas d'une tâche aisée. Trois types d'arguments sont généralement mis en avant.

- Le communautarisme : les immigrés peuvent être refusés, car ils constituent une menace pour la liberté et la justice de la communauté nationale (Michael Walzer dans sa version édulcorée). Le contre-argument est de souligner l'impossibilité de définir la communauté nationale au-delà des lois et des règles formelles. Il faut lutter contre les concepts confus tels que l'identité nationale. Les nations et, de surcroît, les États-nations sont des entités bien définies.
- Le contractualisme : en France, cet argument est illustré par le « contrat d'accueil et d'intégration » introduit par le président Chirac en 2002. Si l'on suit ce raisonnement, l'une des parties pourrait rejeter le contrat. Le contre-argument est de revenir sur la définition même d'un contrat, qui suppose l'égalité des deux parties. Il apparaît clairement ici que le migrant et l'État français ne sont pas sur un pied d'égalité.

- L'institutionnalisme : cet argument fait référence à la liberté d'association. Le pays est comparé à un club dont les membres peuvent rejeter la demande d'adhésion d'un nouveau membre. La remise en question de ce droit constitue une violation de la liberté d'association. Le contre-argument est que les pays ne sont pas des clubs et que la plupart de leurs membres sont recrutés à la naissance sans procédure d'approbation par les citoyens.

Bien entendu, les arguments populaires sont souvent plus rudimentaires – concurrence sur le marché de l'emploi, coût des migrants et immigrants clandestins, par exemple. Les arguments statistiques et économiques se sont avérés inefficaces contre ces idées. Mais nous n'avons pas de solutions miracles pour les combattre. Il faut poursuivre les travaux.

Ce chapitre a été traduit de l'anglais vers le français par Amandine Gillet.